



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité**

Toulon, le

**- 9 FEV. 2021**

Affaire suivie par Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil départemental,  
Mesdames et messieurs les présidents d'établissement public de coopération intercommunale,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale,  
Mesdames et messieurs les présidents de syndicat mixte,

*Copie pour information à :*

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

**Objet** : Modalités d'instruction des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 dans la fonction publique territoriale.

**Pièce jointe** : Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 5 février 2021 (référence : 20-021004-D).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint une note de la direction générale des collectivités locales précisant les modalités d'instruction des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2, déposées par des agents territoriaux.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB